

Plateforme citoyenne France-Afrique



Mémoire

pour une politique de la France en Afrique

responsable et transparente

Février 2008

Membres de la Plateforme France-Afrique :

ATTAC, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Cedetim/Ipam, Mouvement de la paix, Oxfam France – Agir ici, Peuples Solidaires, Réseau Foi et Justice Afrique Europe (Antenne France), Secours Catholique / Caritas France, Survie.

**POUR UNE POLITIQUE DE LA FRANCE EN
AFRIQUE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE**



Le contexte

Plus de 45 ans après les Indépendances, la politique et la stratégie de la France en Afrique, tant sur le plan économique, politique, que militaire, sont de plus en plus contestées par ses bénéficiaires supposés, provoquant un ressentiment croissant envers la présence française sur le continent africain, souvent perçue comme de l'ingérence.

Régulièrement, la France réaffirme qu'elle croit à l'avenir de l'Afrique et au développement de ce continent qui peut avoir une place importante dans le monde. Pour ce faire, elle entend apporter sa contribution à ce grand dessein. De ce fait, officiellement la diplomatie française a adopté une stratégie de gouvernance démocratique basée sur le dialogue politique et le partenariat avec les pays africains. Cette stratégie est basée sur l'idée que l'Afrique a besoin de stabilité pour se construire, stabilité qui passe par la lutte contre la pauvreté, la consolidation de l'Etat de droit, la bonne gestion des ressources, la paix extérieure, la coopération régionale et la diplomatie préventive.

Or, dans les faits, la France a souvent bloqué l'émergence de pouvoirs citoyens en soutenant sans modération des régimes contestés par leurs peuples, favorisant de nombreuses situations de crises politiques et de guerres. Le soutien au régime génocidaire au Rwanda, la crise de succession au Togo en 2005, ou encore la dérive militariste et le jusqu'au-boutisme du clan Déby au Tchad, ont montré l'impasse à laquelle mène une diplomatie de soutien systématique aux régimes en place, qui en réalité, ne fait qu'aggraver les facteurs de tensions.

Décidées dans l'opacité, sans contrôle parlementaire et citoyen, les interventions de l'État français en Afrique, pourtant financées par les contribuables, continuent à servir les intérêts de minorités économiques et politiques, en France comme en Afrique. Elles bénéficient ainsi aux « réseaux de la Françafrique », et ne contribuent pas, dans l'ensemble, à l'amélioration des conditions de vie des populations.

A cause de son manque de cohérence et de transparence, il apparaît aujourd'hui nécessaire de refonder cette politique sur des bases plus conformes aux aspirations des populations africaines et des citoyens français afin de favoriser un développement économique durable et l'enracinement de la démocratie sur le continent africain.

Depuis une trentaine d'année, chaque nouvelle échéance présidentielle ravive, en France et en Afrique, l'espoir d'un changement de politique en la matière. L'élection de 2007 n'a pas échappé à la règle, suscitant de nombreuses promesses d'un *aggiornamento* de la politique de la France en Afrique. Quelques mois après l'élection de Nicolas Sarkozy et malgré les volontés de rupture affichées pendant la campagne dans ce domaine, plusieurs décisions et événements récents dessinent une ligne politique ambiguë et inquiètent les acteurs de la société civile qui se sont mobilisés pour qu'un véritable changement ait lieu¹.

Pourtant, le fléchissement de l'attitude française sur l'affaire Borrel (juge français assassiné à Djibouti en 1995), la collaboration accrue de la justice française dans la poursuite des présumés génocidaires rwandais réfugiés en France, ou la création en 2007 d'une mission d'information parlementaire sur la politique de la France en Afrique peuvent laisser penser qu'une évolution est possible, et que la fin de l'ingérence du pouvoir exécutif dans certains dossiers africains sensibles peut avoir lieu.

Pendant, les liens étroits entretenus avec certains chefs d'Etat africains emblématiques de la « Françafrique » comme Omar Bongo à la tête du Gabon depuis 40 ans, Denis Sassou N'Guesso, le pétro-dictateur congolais accusé de crimes contre l'Humanité ou le libyen Muhamar Kadhafi laissent croire à une certaine continuité de la politique de la France en Afrique, favorable à des dictateurs supposés « amis » de la France. La poursuite du soutien de l'armée française aux troupes d'Idriss Déby et ses interventions en Centrafrique confirment ce scénario de tutelle. La teneur polémique de plusieurs passages du discours prononcé par le Président de la République à Dakar le 26 juillet 2007², et qui a fait l'objet de nombreuses réactions sur le continent africain comme en France³, accrédite quant à elle la crainte d'un éternel *statu quo*

¹ Mobilisation d'associations autour de la campagne « Etat d'urgence planétaire, votons pour une France solidaire » lors des élections présidentielle et législatives de 2007 (www.etatdurgenceplanetaire.fr).

² Voir le discours sur http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cview&press_id=261&cat_id=7&lang=fr

³ Plusieurs intellectuels africains et français comme l'ancien Président du Mali Alpha Oumar Konaré, Achille Mbembé, ou les historiens français Catherine Coquery-Vidrovitch et Benjamin Stora.

Les arguments

Les conditions de la rupture existent cependant.

Encore faut-il faire le constat objectif des principaux écueils posés par les relations franco-africaines, à commencer par l'enchevêtrement des lieux de décisions de la politique française en Afrique, avec une place centrale de l'Elysée qui en a fait son domaine réservé. Cette illisibilité institutionnelle entraîne une quasi-absence de débat au niveau du Parlement et, par ricochet, dans l'opinion publique. Pourtant, il semble indispensable que soient débattues démocratiquement, en France, des orientations prises en matière de coopération économique, financière mais aussi militaire avec les pays africains, puisque cela engage la responsabilité des Français en tant que citoyens et contribuables.

En France, la politique de coopération est menée à la fois par des acteurs publics (l'Elysée, le ministère des Affaires Etrangères et Européennes, les secrétariats d'Etat chargés des Droits de l'Homme et de la Coopération, le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, le ministère des Finances et le Trésor français, le ministère de la Défense, la DGSE, la DGCID, l'AFD) et par des acteurs privés, impliqués dans les enjeux africains (les grandes entreprises comme Total, Bolloré, Bouygues et autres). Cette multiplicité d'acteurs favorise la confusion sur les stratégies développées. Qui peut aujourd'hui définir avec précision la nature des intérêts défendus par la (ou les) politique(s) de la France en Afrique ?

Malgré quelques expériences positives (dans le domaine de la coopération technique par exemple) et bien qu'ayant fait l'objet de réformes institutionnelles, la politique de coopération et d'aide au développement n'a pas suffisamment servi les objectifs de lutte contre la pauvreté, de soutien à la démocratie et à la paix, pourtant affichés ostensiblement. Dans les faits, la part de l'aide publique au développement consacrée aux services sociaux de base, à la défense des droits de l'Homme, au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ainsi que celle transitant par le canal des organisations de solidarité internationale sont toujours restées modestes⁴, et en deçà des engagements pris.

Enfin, et contrairement aux idées reçues, l'Afrique souffre d'un énorme déséquilibre des flux financiers : on estime que pour 1 euro d'aide reçu par l'Afrique, 4 à 8 euros quittent le continent vers des comptes bancaires internationaux⁵ ; sans oublier

les rapatriements des bénéfices des multinationales et les remboursements de dettes, souvent contractées par des régimes illégitimes ayant utilisé ces ressources à des fins autres que le développement de leur pays. Annuler ou réduire la dette des pays pauvres n'a de sens que si l'utilisation des fonds récupérés peut être contrôlée par les citoyens, dans le cadre de véritables Etats de droit.

Plate-forme Citoyenne France Afrique

Lancée en juillet 2007, la « Plateforme citoyenne France Afrique » regroupe une dizaine d'organisations de solidarité internationale⁶ qui souhaitent promouvoir auprès des pouvoirs publics une politique de la France en Afrique responsable et transparente, émancipée des écueils du passé. Cette plateforme s'est créée au sein du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), collectif de 52 organisations, à l'issue de la campagne d'interpellation « 2007 : Etat d'urgence planétaire, votons pour une France solidaire ». Un des temps forts de cette campagne a été l'organisation en février 2007 d'un Sommet citoyen France Afrique regroupant une cinquantaine d'organisations de la société civile française et africaine, en marge du Sommet des chefs d'Etat de Cannes.

Un Livre blanc pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente, issu des travaux de ce sommet citoyen, vient d'être publié par notre Plateforme aux éditions L'Harmattan. Au fil des chapitres, cet ouvrage évoque la coopération France-Afrique dans ses différentes dimensions (politique, économique, militaire, financière, culturelle, migratoire, etc.). Tout en dressant un état des lieux critique sur certaines dérives de cette coopération, ce *Livre Blanc* amène des propositions concrètes pour la mise en place d'une autre politique de la France en Afrique.

Parmi les thèmes clés mis en avant, figure la nécessité de rendre la politique de la France en Afrique plus démocratique, en la soumettant au contrôle du Parlement, et en l'inscrivant davantage dans un cadre multilatéral, notamment celui de la politique africaine de l'Union Européenne.

⁴ Voir le Rapport de Coordination Sud *L'APD française et la politique de coopération au développement, 2005-2006* sur http://www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Rapport_APD_reactualise_-_version_finale.pdf

⁵ Africa All Party Parliamentary Group : 'The other side of the coin. The UK and corruption in Africa'. Mars 2006, repris dans 'Afrique, Pillage à huis clos', Xavier Harel, Fayard, 2006: Le professeur Raymond Baker de la Brookings Institution estime qu'alors que les pays africains ont reçu environ 25 milliards de dollars d'aide par an ces dernières années, « 100 à 200 milliards de dollars (...) quittent chaque année illégalement le continent pour finir

sur des comptes en banque en Occident » et que l'on peut estimer la fortune détenue par les élites africaines dans des comptes à l'étranger entre 700 et 800 milliards de dollars

⁶ ATTAC, Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Cedetim/Ipam, Mouvement de la paix, Oxfam France – Agir ici, Peuples Solidaires, Réseau Foi et Justice Afrique Europe (Antenne France), Secours Catholique / Caritas France, Survie

Recommandations pour une politique de la France en Afrique responsable, transparente et multilatérale

Il est important de noter en préambule que la Plate-forme Citoyenne France Afrique ne souhaite pas que la France cesse d'être un acteur économique ou culturel sur le continent africain, mais plutôt qu'elle réforme profondément sa stratégie en Afrique. Quarante cinq ans après les indépendances et cinquante et un ans après le lancement du projet européen (Traité de Rome de 1957), il serait anachronique que la France ne conçoive son rôle en Afrique que par la vision d'une énième réforme d'une politique qui demeure unilatérale envers ses anciennes colonies. La France doit poursuivre et développer une stratégie dynamique en Afrique qui s'inscrit dans des politiques multilatérales, afin de contribuer, avec ses partenaires européens notamment, à l'essor de ce continent et au mieux-être de ses populations, selon les recommandations qui suivent.

Ce document de plaidoyer est le résultat d'une réflexion en cours, qui pourra s'enrichir d'autres analyses, permettant d'affiner les positions de la Plateforme.

Il convient de souligner que la première recommandation, relative à la mise en œuvre d'un réel contrôle parlementaire et citoyen des actions de la France en Afrique, contribue de façon stratégique et transversale à la réalisation de toutes les autres recommandations.

1. Une politique de la France en Afrique soumise au contrôle parlementaire et citoyen

La politique extérieure de la France devrait aujourd'hui être enfin soumise à un réel contrôle démocratique. Cela doit se traduire par un rôle accru et effectif du Parlement en matière de coopération économique et financière, mais aussi militaire. En 1998, la *Mission d'Information parlementaire sur le Rwanda* stipulait déjà des mesures en ce sens⁷. Il convient aujourd'hui de répondre à ces attentes.

Propositions prioritaires :

1.1 Création d'une commission d'enquête auditionnant experts, historiens, témoins, etc., afin d'approfondir le travail mené par la Mission d'Information parlementaire sur la politique de la France en Afrique, créée en septembre 2007. Elle doit également aboutir à la rédaction d'un document stratégique sur la politique de la France dans le cadre européen.

1.2 Mise en place d'un comité mixte Parlement/Organisations de Solidarité Internationale destiné à suivre, analyser et donner un avis sur la coopération bilatérale française dans les domaines culturel, technique, budgétaire et militaire.

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

1.3 Clarification des prérogatives des acteurs de la politique de la France en Afrique, notamment entre la Présidence de la République et sa « cellule Afrique », le ministère des Affaires Étrangères, le ministère délégué à la Coopération et le nouveau ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, en matière de politique extérieure.

1.4 Création d'une délégation parlementaire aux organisations et négociations internationales car il semble impératif que les grandes orientations en matière de politique extérieure soit validées et suivies dans leurs évolutions par le Parlement.

1.5 Clarification du rôle des groupes d'amitié parlementaires avec les pays où les élections n'ont pas donné toutes les garanties de transparence ou qui bafouent les droits humains ^{et/ou} leur transformation en groupes de suivi des programmes de coopération bilatérale.

⁷ Rapport de la Mission d'Information parlementaire sur le Rwanda (1998) : « des procédures d'association du Parlement aux opérations extérieures devraient être mises en place » afin « améliorer le contrôle du Parlement sur les opérations militaires conduites en dehors du territoire national ».

2. Une coopération conditionnée au respect des droits de l'Homme

Conformément à l'Accord de Cotonou⁸, signé en 2000, entre l'Union Européenne et 77 pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), le document d'orientation de la politique de coopération française du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, « Pour une gouvernance démocratique »⁹ ou encore la Déclaration de Bamako¹⁰ de l'Organisation Internationale de la Francophonie de 2000, la gouvernance démocratique doit aujourd'hui être au cœur du dialogue politique avec l'Afrique, en mettant en avant le respect de l'Etat de droit, la promotion des droits humains et l'appui à la société civile locale.

Propositions prioritaires :

2.1 Diplomatie : la France doit mettre en place un « service diplomatique minimum », sans rupture du dialogue toutefois, avec les régimes qui ne procèdent pas d'une élection démocratique ou qui bafouent les droits humains. Des règles de protocole plus strictes en matière d'accueil de dirigeants illégitimes doivent être instaurées.

2.2 Soutien accru aux sociétés civiles africaines : dans les États gérés de façon excessivement autoritaire ou opaque, l'aide de la France doit privilégier les canaux non étatiques. Plus généralement, la part d'aide publique au développement (APD) consacrée au renforcement des Organisations de Société Civile, doit être augmentée.

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

2.3 Appui à la transparence électorale : la France doit inscrire les missions d'observation électorale dans le cadre d'opérations multilatérales et renoncer aux missions d'observation électorale unilatérales, qu'elle a menée jusqu'ici dans les pays africains.

3. Une coopération au développement réellement destinée à la lutte contre la pauvreté

Les politiques de coopération de la France souffrent depuis longtemps d'un décalage important entre les intentions affichées publiquement et les actes. La France doit proposer, avec ses partenaires européens, de dépasser le concept d'Aide Publique au Développement (APD) pour parler de redistribution à l'échelle mondiale et participer à la mise en place d'une fiscalité au niveau internationale au-delà de la timide taxe sur les billets d'avion instaurée en 2006. Elle doit également tenir son engagement en consacrant au moins 0,7 % de son Revenu National Brut (RNB) à cette redistribution bien que le gouvernement français ait de nouveau repoussé de 2012 à 2015 l'échéance souhaitée pour y parvenir. Il convient d'ôter du calcul de l'APD les dépenses liées aux annulations de dette et à l'accueil des étudiants et réfugiés comme cela a été le cas ces dernières années pour gonfler artificiellement l'effort français de solidarité internationale.

Propositions prioritaires :

3.1 Développement des secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, eau, logement, transport) : la France doit consacrer au minimum 20% de son APD comme elle s'y est engagée en 1995 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement social, et ainsi s'engager plus résolument dans la lutte contre la pauvreté et en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹¹.

3.2 Annulation de la dette publique des Etats africains sans autre condition que le contrôle parlementaire et citoyen sur les fonds récupérés. Ce contrôle implique le renforcement du rôle des organisations de la société civile dans la définition des politiques publiques et l'élaboration des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à mettre en œuvre avec les fonds récupérés dans le cadre des processus de réduction de dettes pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE)¹².

⁸ Accord de Cotonou : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r12101.htm>

⁹ Document d'orientation de la politique de coopération française du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes « Pour une gouvernance démocratique » : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Pour_une_gouvernance_democratique-2.pdf

¹⁰ Déclaration de Bamako de l'OIF : http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/decla_bamako.pdf

¹¹ Objectifs du Millénaire pour le Développement : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.shtml>

¹² Sur cette question, il convient de se référer aux travaux de la Plateforme Dette et Développement, dont est membre le Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement (CRID), <http://www.dette2000.org/>

4. Une coopération davantage inscrite dans un cadre multilatéral

L'Accord de Cotonou entre l'Union Européenne et les pays ACP constitue aujourd'hui le cadre le plus abouti en matière de bonne gouvernance, de renforcement démocratique et surtout de dialogue politique ; en outre, l'UE et l'Union Africaine ont finalisé une « Stratégie conjointe » en décembre 2007. Enfin, l'UE est de loin le premier bailleur de fonds dans toute l'Afrique subsaharienne.

Afin de rendre sa politique de coopération plus efficace, et en tenant compte du fait que la France est le second contributeur (739 millions d'euros par an) - derrière l'Allemagne - du 10ème Fond Européen de Développement - FED, un contributeur majeur pour différents programmes des Nations Unies (PNUD, etc.), son action ne peut que s'inscrire dans un cadre multilatéral, et notamment lors de la présidence française de l'Union Européenne au 2^{ème} semestre 2008.

Propositions prioritaires :

- 4.1 Stratégie enfin européanisée :** la France doit cesser de défendre son « pré-carré » au sein de l'Union européenne et au contraire inscrire sa stratégie dans la définition d'une politique européenne de coopération avec l'Afrique, associant les sociétés civiles, émancipée des politiques d'influence menées au niveau du Conseil. L'implication du Parlement européen dans la définition et le suivi des politiques de coopération communautaires sont également indispensables ainsi qu'une augmentation de ses moyens de contrôle sur la gestion du Fond Européen de Développement (FED).
- 4.2 Politiques multilatérales plus efficaces :** grâce à son influence diplomatique au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Européenne et de son poids financier au sein des institutions financières internationales, la France est en mesure de défendre des politiques de coopération multilatérales plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et plus protectrices des bénéficiaires face la mondialisation libérale.

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

- 4.3 Ouverture d'un débat parlementaire et citoyen sur le Franc CFA** aux niveaux français, européen et africain. Il est nécessaire que ces représentations citoyennes fassent le réexamen des objectifs et du cadre institutionnel de cet ensemble monétaire homogène et lancent, si elles le souhaitent, un plan de transfert progressif de la souveraineté monétaire vers des institutions régionales africaines.
- 4.4 Clarification du mandat politique de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) :** conformément au rapport de la députée Yvette Roudy¹³, une clarification et une simplification de l'architecture institutionnelle sont nécessaires ; l'instance habilitée à traiter du respect des droits humains doit être dotée d'une plus grande autonomie et surtout doit voir ses moyens renforcés, notamment par la mise en place de réels mécanismes de sanction et de conditionnalité des aides, d'une évaluation des actions menées et d'une consultation accrue d'ONG représentatives et indépendantes.

¹³ <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3305.asp>

5. Une présence militaire multilatéralisée et enfin transparente

Afin de respecter la souveraineté militaire propre à chaque Etat, la France doit suspendre ses interventions armées unilatérales et déployer ses moyens militaires uniquement sur sollicitation onusienne et par résolution du Conseil de Sécurité, et privilégier les actions multilatérales comme cela a été le cas avec l'Eufor en République Démocratique du Congo par exemple. Elle doit également procéder à la fermeture de ses bases militaires, à l'exception de celles prévues dans le cadre du programme RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) ou établies dans le cadre d'opérations des Nations Unies.

Propositions prioritaires :

5.1 Encadrement de la coopération militaire par le Parlement :

il convient de créer les conditions législatives pour que toute prise de décision en matière d'opération extérieure, d'accords de défense et de transferts d'armements, notamment dans sur le continent africain, se fasse :

- i. Avec l'accord préalable du Parlement
- ii. Dans le respect du Droit International et dans le cadre spécifique d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; à ce titre, la France devrait demander l'adoption au sein du Conseil de Sécurité de critères d'aide à la décision du recours à la force, conformément aux recommandations de la Commission Internationale sur l'Intervention et la Souveraineté.

5.2 Bilan exhaustif du dispositif RECAMP

(Renforcement des capacités africaines de Maintien de la Paix) **et ANAD** (Accords de Non Aggression et de défense) à produire ; œuvrer pour donner les moyens matériels aux structures régionales africaines de conduire elles-mêmes leur politique de défense.

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

5.3 Suppression de la coopération avec les armées non républicaines ^{et/ou} qui bafouent les droits de l'Homme.

5.4 Clarification du rôle du Commandement des Opérations Spéciales (COS), ce rassemblement des forces spéciales interarmées qui, placé directement sous l'autorité de l'Elysée, représente une forme de hiérarchie parallèle.

6. Pour des relations économiques respectueuses des droits économiques et sociaux

Outre les relations au titre de la Coopération, la France et l'Union Européenne développent des politiques commerciales, agricoles (ex : Politique Agricole Commune) ou environnementales qui ont des effets majeurs sur les populations africaines ; comme le montrent notamment les négociations en cours des Accords de Partenariat Economiques, certaines de ces politiques peuvent présenter des risques importants en matière de développement durable.

L'encadrement des acteurs économiques français doit être formalisé sur la base de règles de procédures et de transparence à valeur contraignante et cohérentes avec les politiques de lutte contre la pauvreté. Sur ce point, il convient de se référer aux travaux de la **Plateforme « Publiez ce que vous payez »**¹⁴, lancée en 2002 et appuyée par plus de 300 ONG dont le principal objectif est d'aboutir la publication, de façon systématique et transparente, par les compagnies extractives (pétrole, gaz et mines) du montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux États des pays dans lesquels elles sont présentes. Le but est ainsi de favoriser le bon usage de cette richesse, afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Propositions prioritaires :

- 6.1 Relations économiques conditionnées à la bonne gouvernance :** la France doit renoncer à lier son aide à la promotion de ses exportations et la conditionner aux règles de transparence dans la gestion des ressources publiques, notamment en prenant des mesures de restitution des biens mal acquis par les dictateurs aux pays spoliés, et en contribuant à la mise en place de mécanismes de contrôle dans les pays non démocratiques pour que les fonds libérés servent effectivement au développement des populations.
- 6.2 Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) :** la promotion officielle de la transparence des industries extractives doit se traduire dans les faits par la poursuite d'un soutien diplomatique important de la France, et par une obligation pour les entreprises françaises de respecter les normes françaises de transparence dans la gestion des ressources extractives dans les pays d'implantation.
- 6.3 Cohérence des politiques française et européenne envers l'Afrique :** toutes les politiques de la France et de l'UE aux niveaux commercial, agricole, environnemental, etc. doivent être cohérentes avec les objectifs des politiques de coopération, en particulier les objectifs et principes du Consensus Européen pour le Développement (février 2006).

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

- 6.4 Responsabilité Sociale et Environnementale :** il est nécessaire d'élargir l'obligation de soumettre les entreprises françaises opérant dans les pays africains de respecter ces normes (le respect des droits humains, de la liberté syndicale par les entreprises françaises et leurs filiales évoluant en Afrique notamment).

¹⁴ <http://www.publishwhatyoupay.org/francais/>

7. Pour une politique d'immigration respectueuse des droits fondamentaux

Ce thème a fait l'objet de nombreuses propositions contenues dans le *Livre Blanc pour une Politique de la France en Afrique Responsable et Transparente*. Pour les revendications sur ces sujets, nous renvoyons aux travaux des coalitions et plateforme qui travaillent sur ces sujets notamment le groupe de travail « Migrants », créé au sein du Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement (CRID), ou le réseau Migreurop¹⁵.

Propositions prioritaires :

7.1 Multilatéralisation du contrôle migratoire :

l'externalisation des procédures et des politiques migratoires nécessite une véritable coopération entre les pays de transit et les pays d'origine, allant à l'encontre d'une logique purement répressive du contrôle des frontières de l'Union Européenne.

7.2 Clarification de la notion de Codéveloppement

afin de placer les migrants au cœur du développement local et d'en faire des acteurs de développement ici et là-bas, en favorisant les migrations circulaires, afin de ne pas instrumentaliser le concept de Codéveloppement dans le but de réduire les flux migratoires ou de conditionner l'aide publique au développement au contrôle de ces flux migratoires.

En outre, la plate-forme citoyenne France-Afrique recommande :

7.3 Soumission au débat démocratique de la politique migratoire et du Codéveloppement et plus de transparence autour des accords dits de gestion concertée des flux migratoires.

7.4 Ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles¹⁶ par la France et les pays de l'Union Européenne et exiger que le respect des droits humains soit au centre de toute politique migratoire.

¹⁵ <http://www.migreurop.org/>

¹⁶ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1513&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Annexe 1

La création d'une Mission d'information parlementaire sur la politique de la France en Afrique : une avancée vers la rupture ?

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée a annoncé en septembre 2007 la mise en place d'une mission d'information sur la politique africaine de la France, placée sous la présidence du député Jean-Louis Christ. Cette mission, qui doit achever ses travaux à l'automne 2008, en est encore à ses débuts. Néanmoins, il est déjà possible d'énoncer un certain nombre de recommandations et de souligner certains points d'attention :

Sur l'importance de la démarche :

Notre plateforme se félicite de la mise en place de cette mission d'information sur les relations franco-africaines, d'une part car c'est la première fois que la République se saisit formellement de ce dossier sensible dans son intégralité et, d'autre part, car nous estimons que les travaux de cette mission peuvent concourir au renforcement d'un contrôle parlementaire effectif sur la politique étrangère de la France. Par là même, c'est la démocratisation de notre diplomatie qui est en jeu, alors que notre pays accuse un certain retard dans ce domaine par rapport à ses partenaires, européens, notamment.

Sur la méthodologie :

Selon nous, l'enjeu citoyen et démocratique que constitue la mise en place d'une telle mission d'information parlementaire nécessite que soient mis en place un processus et une méthode de travail aussi transparents, prévisibles et participatifs que possible. Nous souhaiterions ainsi que :

- la liste des personnes et institutions auditionnées par la mission (soit en plénière, soit en groupes de travail) soit connue à l'avance
- un compte-rendu de chaque audition soit disponible et que les auditions elles-mêmes soient publiques
- les citoyens et la société civile puissent être partie prenante de ce processus, que ce soit en proposant des personnes ou des organisations à auditionner (notamment des représentants des sociétés civiles africaines) ou en apportant des contributions écrites.

Sur le champ de travail de la mission et le format du rapport :

Les objectifs assignés à cette mission consistent en l'établissement d'un "état des lieux de la politique de la France en Afrique", qui lui-même "devra conduire à la formulation de recommandations". L'établissement de cet état des lieux revêt une importance majeure. Il est indispensable que la mission se penche sur un certain nombre de faits historiques et de pratiques qui ont pu entacher la réputation de la politique française en Afrique. Ce n'est qu'à cette condition que les recommandations pourront être à la hauteur de l'événement et permettre de réelles réformes. L'état des lieux devra s'attacher à analyser la situation dans certains pays emblématiques de la présence française en Afrique, en particulier le Tchad, le Togo, le Congo-Brazzaville, le Rwanda, le Gabon, Djibouti, etc.

Annexe 2

Appel des Organisations de la Société Civile Africaine au Forum Social Mondial de Nairobi : « Pour une autre relation de la France avec l'Afrique »

Ce texte rédigé par plusieurs personnalités de la société civile africaine de 7 pays¹⁷, a été débattu et finalisé lors du Forum social mondial de Nairobi (20-25 janvier 2007), publié dans *Le Monde* le 13 février 2007 et adressé aux candidats à l'élection présidentielle française.

Il a été signé par plus de 150 organisations et réseaux africains et relayé en France par plusieurs ONG et associations françaises¹⁸.

« Alors que la campagne présidentielle s'ouvre en France, Jacques Chirac convie ses amis, chefs des ex-colonies africaines, à une messe festive à Cannes (France), les 15 et 16 février 2007. En signe d'adieu, il leur délivrera son satisfecit pour leur collaboration à maintenir l'Afrique dans l'illusion démocratique et le sous-développement. Nous espérons que son départ probable marque la naissance d'une nouvelle époque dans les relations entre la France et l'Afrique.

¹⁷ Aminata Touré Barry (présidente du CAD Mali), Christian Mounzé (coordinateur de « Publiez ce que vous payez » au Congo Brazzaville), Delphine Djiraibe (coordinatrice du Comité de suivi paix et réconciliation au Tchad), Moussa Tchangari (responsable d'Alternatives Niger et initiateur du Forum social nigérien), Dimas Dzikodo (président de l'OREPI, organisation des éditeurs de la presse indépendante, Togo), Léopold Mamtsai (directeur de Caritas) et Jean-Marc Bikoko (président de la Confédération du Secteur public) au nom du collectif Dynamiques citoyennes (250 organisations) au Cameroun, Solange Koné (Forum national dette et pauvreté, Côte d'Ivoire).

¹⁸ La liste des organisations et réseaux signataires de l'appel, des associations françaises qui l'ont relayé et les réponses apportées par François Bayrou, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Philippe de Villiers et Dominique Voynet sont sur www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/d/doc_898.php et www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/d/doc_895.php.

L'Afrique n'est pas pauvre. Elle dispose d'importantes ressources pour nourrir, soigner, éduquer et offrir des emplois à ses enfants ; mais elle n'arrive pas à se relever de siècles d'exploitation. Après la traite de ses fils et la colonisation, les clans au pouvoir, les États étrangers et les multinationales ont confisqué sa souveraineté, attisé des conflits meurtriers et pillé ses ressources de façon éhontée.

Ce n'est pas un hasard si, partout dans l'ex-Empire colonial français, des bruits sourds de mécontentement s'élèvent contre la politique de la France. Car si les dirigeants africains sont les premiers responsables de la situation sociale et politique dramatique du continent, la France officielle porte également une lourde responsabilité. Sa politique favorise le maintien au pouvoir de chefs d'État dépourvus de toute légitimité, de vision prospective et dont les traits communs restent le pillage, le gaspillage des ressources publiques, les massacres d'innocents, l'incarcération des adversaires politiques, l'instrumentalisation de la justice, la manipulation des processus électoraux et l'indifférence ostentatoire face à la misère criante de leur population...

Cette politique, entretenue au mépris des lois, de la justice et de l'universalité des droits de l'Homme, a ruiné le capital d'espérance de nos populations et confiné nos peuples dans une situation de dénuement sans précédent. Des milliers de jeunes au cœur meurtri, privés de toute perspective chez eux, désertent le continent à la recherche d'un univers plus clément. L'Europe, plus proche, reste leur destination favorite, mais leur aventure échoue trop souvent dans le désert, dans le ventre de la Méditerranée ou de l'Atlantique, ou encore sous les balles assassines aux frontières du vieux continent. Ceux d'entre eux qui ont la grâce d'accéder au territoire de l'Europe ont rendez-vous avec la politique de l'humiliation : les tracasseries policières, les zones d'internement, les charters ou des conditions de vie déshumanisantes.

Le développement de l'Afrique est d'abord de notre responsabilité, mais nous croyons qu'une relation fructueuse avec la France est possible. Les liens que nous entretenons avec le peuple français et certaines évolutions positives de la politique française, par exemple en République démocratique du Congo ou dans le soutien à la société civile, le démontrent.

Toutefois, un tel renouveau n'est concevable que si les fondements de cette relation sont assainis. La France doit assumer son passé en Afrique : il faut en finir avec les heures noires de la Françafrique, avec le soutien aux régimes autoritaires et avec l'impunité. La souveraineté des États africains doit être affirmée et les intérêts respectifs de nos pays, clairement affichés. La France doit cesser toute ingérence dans les affaires militaires, politiques et économiques des États africains, notamment en renonçant à dicter la politique monétaire des pays de la zone CFA, dont elle héberge les réserves et les comptes d'opération. Enfin, nous n'envisageons pas une relation respectueuse entre nos pays tant que continueront les politiques répressives et sélectives de l'immigration.

Saisissant l'occasion de ce 24^e Sommet Afrique- France, nous, organisations de la société civile africaine, lançons un appel solennel à tou(te)s les candidat(e)s à l'élection présidentielle française pour construire, sur la base de la vérité, de la justice, de la légalité et de la liberté, un nouveau contrat de générations entre la France et l'Afrique. Nous appelons en particulier les candidats à :

- Poser des actes forts dès le début du mandat pour marquer l'entrée des relations entre la France et l'Afrique dans une nouvelle ère, ce qui suppose en particulier de :
 - reconnaître les responsabilités de la France dans les dégâts et les traumatismes causés par la colonisation et la politique néo-coloniale, en particulier dans le génocide au Rwanda ;
 - publier les accords militaires et de coopération qui lient la France et certains pays ;
 - saisir et restituer les biens mal acquis et les avoirs détournés par nos dirigeants et leurs complices.
- Instaurer des règles commerciales et économiques internationales transparentes et qui bénéficient à toutes les populations africaines, ce qui implique de :
 - suspendre les négociations sur les accords de partenariat économique, par lesquels l'Union européenne impose la libéralisation commerciale, et les reprendre en tenant compte des intérêts exprimés par les sociétés africaines ;
 - réglementer les industries extractives et obliger les entreprises françaises opérant dans ce secteur à respecter les normes environnementales et sociales et à publier ce qu'elles versent aux États africains ;
 - annuler la dette publique de nos États sans autre condition que le contrôle des citoyens sur les fonds récupérés.
- Accroître l'effort de solidarité de la France avec l'Afrique, notamment en appui aux initiatives concourant à la démocratisation, au renforcement de l'État de droit et au respect des principes universels des droits de l'Homme en Afrique.

Nous savons que le peuple français attend beaucoup des prochaines élections. Sachez qu'en Afrique, nous serons des millions à les suivre attentivement. Vous avez une occasion historique d'engager votre pays dans un nouveau contrat de génération avec les peuples de nos pays. »

La Plate-forme citoyenne France-Afrique est composée de :

ACAT-France Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

7 rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 42 43 Fax : 01 40 40 42 44
acat@acatfrance.org www.acatfrance.fr



ATTAC France - Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens

66-72, rue Marceau 93 100 Montreuil-sous-bois
Tel : 01 41 58 17 40 Fax : 01.43.63.84.62
attacfr@attac.org www.france.attac.org



CCFD Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

4, rue Jean Lantier 75001 Paris
Tél : 01 44 82 80 00 Fax : 01 44 82 81 43
www.ccf.fr



Cimade

64, rue Clisson 75013 Paris
Tél : 01.44.18.60.50 Fax : 01.45.56.08.59
infos@cimade.org www.cimade.org



CRID Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

14, passage Dubail - 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 07 71 Fax : 01 44 72 06 84
info@crid.asso.fr www.crid.asso.fr



IPAM Initiatives Pour un Autre Monde

21ter, rue Voltaire 75011 Paris
info@reseau-ipam.org www.reseau-ipam.org
Cedetim : 01 43 71 62 12



Mouvement de la Paix

Maison de la Paix
9, rue Dulcie September 93400 Saint-Ouen
Tél : 01 40 12 09 12 Fax : 01 40 11 57 87
national@mvtpeaix.org www.mvtpeaix.org



Oxfam France-Agir ici

104, rue Oberkampf 75011 Paris
Tél : 01 56 98 24 40 Fax : 01 56 98 24 09
info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org



Peuples Solidaires

2B, rue Jules-Ferry 93100 Montreuil
Tel : 01 48 58 21 85
info@peuples-solidaires.org www.peuples-solidaires.org



Réseau Foi et Justice Europe-Afrique. Antenne France

34 avenue Reille 75014 Paris
Tél : 01 53 80 08 40 Fax : 01 53 80 02 41
foi-justice@wanadoo.fr www.peres-blancs.ccf.fr



Secours catholique. Réseau mondial Caritas

106 rue du Bac 75007 Paris
Tél : 01.45.49.73.00
info@secours-catholique.org www.secours-catholique.org



Survie

210, rue St Martin 75003 Paris
Tél : 01 44 61 03 25 Fax : 01 44 61 03 20
contact@survie-france.org www.survie-france.org

